

# Un effort pour tous les réfugiés

Le Collectif réfugiés rappelle les droits dont bénéficient les demandeurs de protection internationale et revendique des efforts tous azimuts de la part du gouvernement. Catalogue.

De notre journaliste  
Geneviève Montaigu

Il y a eu cette belle vague de solidarité du Luxembourg et de ses habitants face à la crise en Ukraine. Le Collectif réfugiés ne pouvait pas y être insensible. Mais il sait que tous les réfugiés ne bénéficient pas du même traitement. À l'heure où le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR) enregistre 100 millions de personnes déracinées par la guerre, les violences, les persécutions et les violations des droits humains, un chiffre en constante augmentation, le Collectif réfugiés Luxembourg (Lëtzebuurger Flüchtlingsrot, LFR) pose ses revendications. Sa manière de célébrer la journée mondiale des Réfugiés, hier.

Pour réussir une intégration, il faut porter une attention particulière sur plusieurs piliers, selon le LFR, qui cite en exemple l'accès au marché du travail, l'accès aux études, le regroupement familial et l'accès au logement.

Pour le marché du travail, il y a urgence à le réformer «en tenant compte des aptitudes individuelles des demandeurs de protection internationale (DPI) à intégrer directement le marché de l'emploi et non après six mois de procédure», suggère le collectif. Il faudrait qu'ils aient accès à la formation professionnelle, aussi. En attendant, les personnes concernées, qu'il s'agisse de demandeurs ou de bénéficiaires, «végètent dans les structures d'accueil et sont coincés à l'Adem ou à l'ONIS», l'Office national d'inclusion sociale. Surtout que certains secteurs d'activité souffrent d'un déficit de main-d'œuvre.

Le gouvernement est invité à réagir rapidement, parce qu'il y va «de l'autonomisation de cette population, de



De g. à dr. : Francesca Tavanti, Frank Wies, Ibtihal El Bouyousfi, Sergio Ferreira et Ambre Schulz.

tion temporaire, qui ne s'applique pas automatiquement aux étudiants ressortissants de pays tiers qui fréquentaient l'université en Ukraine et qui ont quitté le pays à cause du conflit. Ceux-là restent auditeurs libres en dépit du fait que le gouvernement a montré que l'accès aux études universitaires pour les détenteurs de la protection temporaire est possible.

## Difficile regroupement

Idem pour le regroupement familial. Rien n'est simple. Si le regroupement familial des seuls conjoints et descendants mineurs en ligne directe est garanti, «les conditions d'application permettant en théorie à d'autres membres de famille de rejoindre le réfugié reconnu au Luxembourg constituent très souvent un obstacle insurmontable», indique le LFR. Il faut remplir des conditions relatives aux ressources stables ou encore avoir à sa disposition un logement apte à accueillir les membres de sa famille.

Justement, côté logement, la situation n'est guère brillante, mais c'est un problème pour beaucoup de monde dans le pays. Les conditions de vie dans les foyers sont parfois pénibles et les loyers sont chers. Le LFR demande au gouvernement de continuer à créer plus de places d'accueil dans les foyers d'hébergement.

Au Luxembourg, 46 % des résidents des structures d'accueil sont des bénéficiaires de la protection internationale. Ils n'ont pas les moyens de d'installer dans le pays qui les accueille. En revanche, les loyers de mise à disposition dans les structures peuvent aller jusqu'à 650 euros dans une chambre où résident parfois six autres personnes.

## Passerell craint pour ses activités

L'association Passerell, active dans l'accompagnement des réfugiés quant à leurs droits, risque de considérablement diminuer ses activités, voire de les stopper, si elle ne trouve pas les moyens nécessaires pour rémunérer ses trois salariés à temps plein, plus un interprète.

«Nous annonçons à nos bénéficiaires que nous ne pouvons plus prendre de nouveaux cas, parce que nous n'avons plus de financement au-delà du mois d'août», explique Ambre Schulz. Plusieurs demandes de soutien sont parvenues aux institutions, mais les réponses tardent. L'ASBL est financée en partie par l'Œuvre Grande-Duchesse-Charlotte pour ses projets de démarrage, mais ces soutiens ne sont pas pérennes «et n'ont pas vocation à financer des emplois»,

explique la coordinatrice de projets. «On arrive à avoir des sources de financement, mais sur le long terme, c'est très compliqué», avoue-t-elle.

Passerell aimerait bénéficier de financements via le fonds européen FAMI (Asile, Migration et Intégration), qui a pour objectif général de contribuer à la gestion efficace des flux migratoires dans le plein respect des droits et principes consacrés dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Sinon, ceux qui le souhaitent peuvent faire un don à l'association ou acheter le livre qu'elle a édité : *Réhumanisez-moi - 9 vies en suspens*.

[www.passerell.lu/](http://www.passerell.lu/)

son accès à une vie plus digne et de la cohésion sociale du pays!», martèle le LFR.

Pour les études, les obstacles se dressent de la même manière. Seule une minorité de réfugiés poursuit des études supérieures dans le pays d'accueil «à cause des divers obstacles qu'ils rencontrent sur leur parcours tels que la barrière de la langue

ou la complexité des démarches administratives», précise le collectif. Au Luxembourg, l'aspect linguistique représente un obstacle encore plus important, mais, en plus de cela, il y a un problème de reconnaissance des diplômes lorsqu'ils ne sont plus en possession des documents en attendant. Ils ne peuvent être qu'auditeurs libres, donc ne peuvent prétendre ni

à une bourse ni à un logement universitaire.

En revanche, l'université du Luxembourg s'est mobilisée pour accueillir les étudiants ukrainiens détenteurs d'un diplôme universitaire et ils pourront s'inscrire pour l'année académique 2022/2023. Une opportunité est réservée aux étudiants ukrainiens détenteurs de la protec-

## Covid : plus de 4 000 cas sur 7 jours

Il faut remonter à fin avril pour retrouver des chiffres comparables. Le bilan provisoire des infections au coronavirus enregistrées lors de la semaine écoulée dépasse la barre des 4 000 cas. Pendant le week-end, 1 188 contaminations ont été détectées. Le taux de reproduction reste, sans surprise, supérieur au seuil critique de 1 (1,19 hier).

L'augmentation progressive des hospitalisations se poursuit. Hier, 22 malades du covid étaient pris en charge, soit 7 de plus que vendredi. Les soins normaux accueillent 20 patients (+7). En soins intensifs se trouvent toujours 2 patients. Ici aussi, il faut

remonter à fin avril pour retrouver un nombre comparable d'hospitalisations, retombées à 3 patients fin mai. Le 20 juin 2021, le nombre de malades du covid hospitalisés était aussi au plus bas avec 6 patients.

Depuis vendredi, un nouveau décès lié au covid est à déplorer. Le bilan global passe à 1 085 victimes.

Sur la semaine écoulée, 715 doses du vaccin anticovid ont été administrées au Luxembourg. Seules 74 primovaccinations ont été enregistrées. La majorité des injections concerne toujours les doses de rappel, au nombre de 545.



Photo : arfp

## ÉDITORIAL

de notre rédacteur en chef

**Laurent Duraisin**

[lduraisin@lequotidien.lu](mailto:lduraisin@lequotidien.lu)



## Dialogue de sourds

Le casse-tête ne fait que commencer pour le président français, Emmanuel Macron. Sa force politique a terminée en tête des élections législatives dimanche... mais son parti n'aura pas assez de députés pour obtenir la majorité absolue. Dans de nombreux pays européens, cette situation n'est pas un drame. Il paraît que le principe de coalition fonctionne très bien en Allemagne, en Italie... ou au Luxembourg. Mais en France, c'est une autre paire de manches! En effet, la culture politique hexagonale est bien différente de celle que nous connaissons chez nous. Les partis sont bien souvent à couteaux tirés. Inimaginable de voir un parti de gauche s'allier avec un parti de droite et encore moins affichant des influences libérales. Et pas de jaloux: l'inverse est vrai aussi. Aujourd'hui, c'est un peu la panique chez nos voisins français. La République en marche de Macron va devoir négocier pour se trouver des alliés à l'Assemblée nationale à chaque fois qu'il voudra voter des lois, logiquement amendées par le partenaire du moment. Sinon, ce sera le blocage.

Cette situation de majorité relative est très rare en France. Il s'agit de la deuxième fois seulement qu'un gouvernement français s'est trouvé dans cette situation en plus de soixante ans de V<sup>e</sup> République et quinze législatures! C'était arrivé en 1988 et la situation avait duré cinq ans. Pour contourner le problème, les Premiers ministres socialistes bénéficiaient de l'article 49.3 qui permettait de faire approuver une loi tout en engageant la responsabilité du gouvernement. La loi est adoptée sauf si une majorité des députés vote une motion de censure obligeant le gouvernement à démissionner (c'est arrivé une seule fois depuis 1958). Le hic, c'est que dorénavant cet article 49.3 a été modifié et son usage, très limité. Il ne peut plus être utilisé que sur le vote d'un projet de loi de finances ou de financement de la Sécurité sociale, ou, en dehors de ces cas, une seule fois par session parlementaire. Voilà qui complique encore un peu plus la donne. Bref, la confusion règne et personne ne sait comment sortir de cette impasse. Enfin, si, tout le monde sait: il va falloir discuter et faire des concessions... Inimaginable!